



Le SCoT du Pays du Mans, une évolution démographique portée par les actifs et des spécificités économiques à forts enjeux

Le territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Mans est organisé autour de sa ville-centre, Le Mans. Il est situé au cœur d'une étoile ferroviaire et autoroutière, et caractérisé par son positionnement stratégique entre Paris et le Grand Ouest. Avec 294 200 habitants au 1^{er} janvier 2017, la population du SCoT augmente depuis 2012, mais le départ des habitants, notamment des jeunes, pèse sur cette évolution. Le territoire est bien équipé, toutefois les temps d'accès aux équipements de santé et aux lycées sont plus élevés. Marqué par la crise économique de 2008, le SCoT du Pays du Mans maintient ses spécificités historiques dans l'industrie automobile et l'assurance. Pour cette économie concentrée sur de très grands établissements, les enjeux de maintien de ces poids lourds sur le territoire et de diversification des activités sont majeurs.

Isabelle Delhomme, Cyril Hervy, Insee

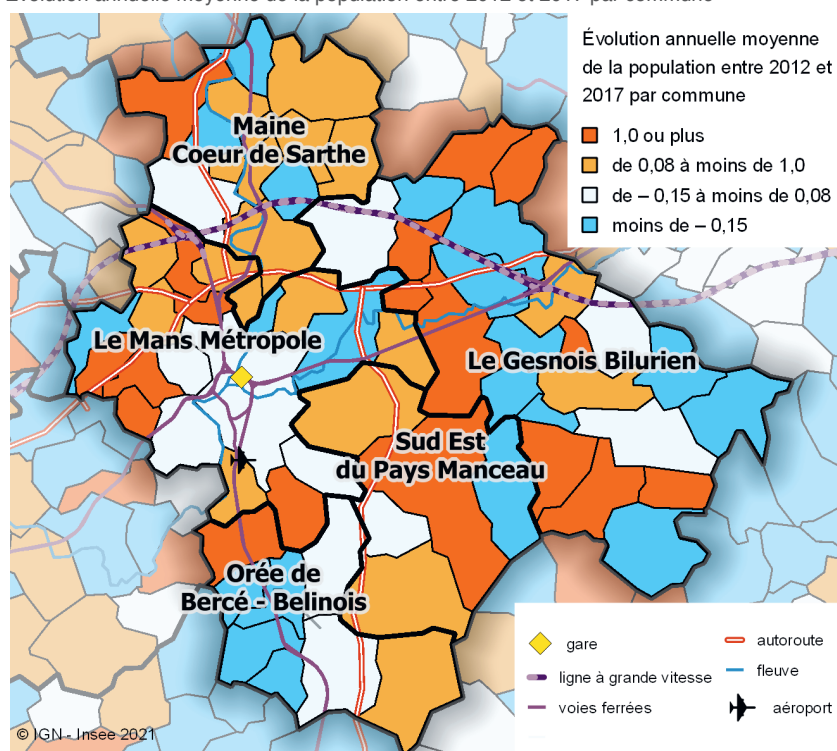
Composé de 68 communes, le territoire du SCoT du Pays du Mans s'est étendu à la communauté de communes (CC) du Gesnois Bilurien en 2018 (*encadré*). Au 1^{er} janvier 2017, 294 200 habitants y résident, soit 52 % de la population sarthoise. Au cœur de ce territoire, à la fois proche de Paris et au centre d'une étoile ferroviaire et autoroutière, la ville du Mans occupe un rôle central. La très grande majorité des communes (63) appartiennent à l'aire d'attraction du Mans, signe qu'une part importante des habitants du SCoT vont travailler dans la ville-centre. La révision du SCoT lancée en février 2019 conduit à regarder les atouts et faiblesses de son nouveau périmètre au regard de cinq autres territoires de SCoT comparables qui constituent le référentiel de l'étude (*méthodologie*).

Une évolution de population portée par l'agglomération mancelle

Entre 2012 et 2017, la population du SCoT gagne 2 300 habitants. Avec un rythme de 0,2 % par an en moyenne (*figure 1*), la population augmente moins

1 Une dynamique inégale suivant les territoires du SCoT du Pays du Mans

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017 par commune



Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2012 et 2017.

vite que celle du référentiel (+ 0,4 %). La croissance de la population ralentit dans l'ensemble des intercommunalités du SCoT à l'exception du Mans Métropole. En effet, Le Mans Métropole bénéficie du phénomène de reconcentration des grandes agglomérations et gagne de nouveau des habitants, après une baisse de sa population entre 1999 et 2007.

Spécificité du SCoT, le nombre d'habitants le quittant est plus élevé que celui des arrivées. La croissance démographique du SCoT du Pays du Mans repose essentiellement sur le solde naturel (*définitions*), qui progresse de 0,4 % par an depuis 2012. Si ces tendances se poursuivaient, à l'horizon 2040, 306 400 personnes résideraient au sein du SCoT, soit une augmentation de 0,2 % chaque année d'ici 2040. Toutefois, si le contexte évoluait, notamment en mettant en place les conditions favorables au développement du télétravail et à l'arrivée de franciliens privilégiant un cadre de vie agréable entre ville et campagne, les arrivées d'habitants pourraient compenser les départs. Dans cette hypothèse volontariste, 324 200 personnes résideraient au sein du SCoT du Pays du Mans en 2040.

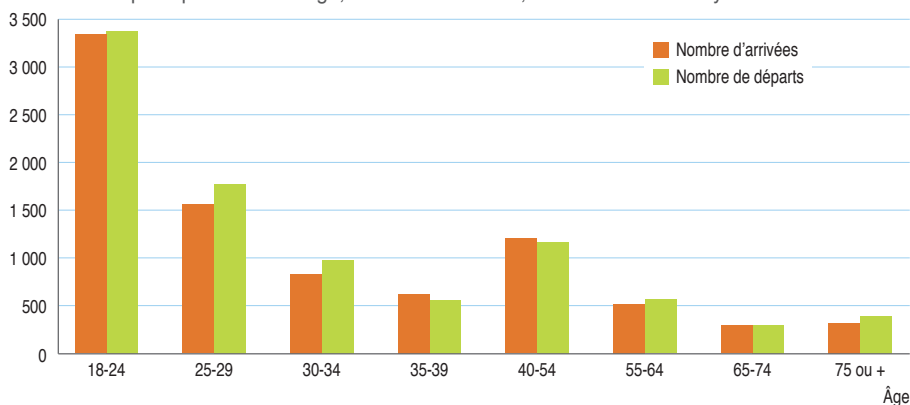
Les départs de jeunes sont plus nombreux que les arrivées

Les départs de jeunes entre 18 et 24 ans sont plus nombreux que les arrivées. Ainsi, entre 2016 et 2017, le solde des flux migratoires de cette tranche d'âge baisse de 0,1 %, alors qu'il augmente de 4,0 % dans le référentiel. Des universités de plus grande taille sont présentes dans les communes du référentiel qui attirent de ce fait une population étudiante nombreuse (*figure 2*).

À la rentrée scolaire 2018, plus d'un quart des nouveaux bacheliers, soit 740 jeunes, se sont inscrits dans un établissement situé hors du SCoT à l'occasion de leur première année d'études supérieures. Une partie de ces étudiants suit néanmoins sa première année sur le campus du Mans qui dispose d'une antenne de l'Université d'Angers pour la filière « pluri santé », en l'absence de faculté de médecine. Un tiers des étudiants s'inscrivent à Angers et 11 % à Nantes. Les filières « Psychologie, Sciences cognitives » et « Sciences de l'information et de la communication », proposées dans quatre des cinq SCoT du référentiel, ne sont pas présentes dans le SCoT du Pays du Mans. Elles attirent respectivement 9 % et 7 % des étudiants quittant le SCoT pour une filière universitaire en excluant « pluri santé ». À l'inverse, les filières « Physique-Chimie » et « Mécanique-génie mécanique-ingénierie mécanique » sont surreprésentées dans le SCoT du Pays du Mans par rapport au référentiel, en relation avec la spécialité reconnue en acoustique de l'université du Mans et la spécialisation industrielle du territoire. Une réflexion autour des filières proposées par

2 Une forte mobilité résidentielle chez les jeunes

Arrivées et départs par tranche d'âge, entre 2016 et 2017, dans le SCoT du Pays du Mans



Source : Insee, RP 2017.

l'Université, notamment de santé, pourrait répondre à la double question de l'attractivité du Mans pour les étudiants et du déficit du SCoT en équipements de santé.

Un territoire attractif pour les plus de 35 ans

Les jeunes sont plus sujets aux mobilités, en raison des études supérieures ou de leur démarrage dans la vie professionnelle. À partir de 35 ans, les arrivées sont plus nombreuses que les départs. Ainsi, entre 35 et 39 ans, le solde des flux migratoires de la population de cette tranche d'âge augmente de 0,4 %, contre + 0,2 % dans le référentiel. Les nouveaux arrivants viennent du reste de la Sarthe (33 %), d'Île-de-France (12 %) et des départements limitrophes. Ils sont, pour moitié, des actifs occupés ayant un emploi.

Une forte présence d'équipements et d'infrastructures pour la population mais un déficit de médecins

D'avantage doté en équipements que le référentiel, le SCoT du Pays du Mans possède en moyenne 29 équipements par commune. Les équipements sportifs y sont notamment plus présents que dans le référentiel. Toutefois, des manques subsistent dans certains domaines. Ainsi, la part de la population desservie par les équipements de santé et d'éducation y est plus faible que dans le référentiel. À l'est du SCoT, dans la CC du Gesnois Bilurien, la population met en moyenne huit minutes en voiture pour accéder à un équipement de santé, contre quatre minutes pour les habitants du Mans Métropole. En outre, l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (*définitions*) révèle un déficit de médecins généralistes. Ainsi, dans le SCoT du Pays du Mans, 24 % des communes sont considérées comme sous-dotées en médecins généralistes, soit 11 % de la population du SCoT. Dans les SCoT de référence, 13 % des communes le sont (2 % de la population). La poursuite d'implantations de maisons de santé

et du développement de la télémédecine font partie des leviers de l'amélioration de l'accès aux soins déjà engagés par les élus locaux.

Dans l'enseignement, l'accessibilité aux équipements est contrastée. Les écoles maternelles et élémentaires et les collèges sont présents sur l'ensemble du territoire tandis que les lycées se concentrent sur Le Mans Métropole, augmentant ainsi les temps d'accès pour les lycéens notamment ceux des CC du Gesnois Bilurien et du Maine Coeur de Sarthe.

Le SCoT est caractérisé par la présence d'un réseau de tramway et de bus à haut niveau de service au sein du Mans Métropole ainsi que d'infrastructures ferroviaires et autoroutières. Pour se rendre à leur travail, les habitants du SCoT sont 74 % à utiliser la voiture et 12 % les transports en commun, comme dans le référentiel. Les cadres ont plus recours aux transports en commun dans le SCoT. À l'inverse, les ouvriers utilisent plus la voiture que dans le référentiel.

Une population moins diplômée, des revenus moins élevés

Ouvriers et employés sont davantage présents au sein du SCoT : en 2017, ils sont 30 %, contre 27 % dans le référentiel. De fait, la population y est moins diplômée. En 2017, 28 % de la population âgée de 15 ans ou plus n'a aucun diplôme et 29 % détient un CAP ou BEP, contre respectivement 26 % et 24 % dans le référentiel. À contrario, 27 % de la population de 15 ans ou plus est diplômée du supérieur dans le SCoT, contre 33 % dans le référentiel. La structure des emplois, marquée notamment par une moindre présence des cadres (7 %, contre 10 % dans le référentiel), explique en partie un niveau de diplôme moins élevé.

Dans le SCoT, la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à 20 800 euros par an, soit 1 700 euros par mois, contre 1 800 dans le référentiel. Le niveau de vie médian des habitants y est ainsi inférieur de 3 %. En outre, la population est légèrement plus touchée par la pauvreté au sein du SCoT du Pays du Mans où 14,4 % de la population est en

situation de pauvreté, contre 13,6 % dans le référentiel en 2017. Toutefois, des disparités existent entre les territoires du SCoT. Au sein du Mans Métropole, le taux de pauvreté (*définitions*) est de 17,6 % alors qu'il se situe entre 7 % et 9 % dans les autres intercommunalités du SCoT. L'habitat social est plus présent dans le coeur du territoire, comme en général dans les agglomérations, cependant il l'est moins que dans le référentiel. Les locataires HLM sont moins nombreux (19 % dans le SCoT, contre 21 % dans le référentiel). Les populations en situation de pauvreté trouvent dans le parc privé des logements à loyers modérés qui leur permettent de se loger.

Des ménages davantage propriétaires, notamment de maisons individuelles

En 2017, parmi les 133 000 ménages présents dans le SCoT du Pays du Mans, 78 100 sont propriétaires de leur résidence principale, soit 59 %, alors qu'ils ne sont que 51 % dans les SCoT de référence. L'attrait pour la maison individuelle y est très fort : 65 % des résidences principales sont des maisons, contre 48 % dans le référentiel. Si 87 % des logements sont occupés par les ménages la plus grande partie de l'année en tant que résidence principale, 8 % sont inhabités, donc vacants au sein du SCoT du Pays du Mans. Cette vacance de logements, qui touche le territoire de manière hétérogène, s'accroît de manière plus importante que dans le référentiel : + 5 500 logements vacants entre 1999 et 2017, contre + 3 600 en moyenne dans le référentiel. La vacance est plus forte à l'est du SCoT et augmente avec l'éloignement du Mans.

La vacance peut provenir d'une offre plus élevée que la demande sur le marché immobilier, de logements en mauvais état, d'un parc inadapté au marché (taille, localisation, prix, etc.), ou encore de délais de relocation ou de vente. Les logements ayant une petite surface, principalement les appartements, sont ceux où les résidents déménagent le plus souvent (location de courte durée, logement provisoire, étudiants, etc.). Les périodes de vacance y sont donc plus fréquentes. Ainsi, dans le SCoT du Pays du Mans, 26 % des logements de moins de 30 m² sont vacants, contre 23 % dans le référentiel. Une étude pré-opérationnelle Habitat lancée en 2020, permettra aux territoires de disposer d'outils de lutte contre la vacance et d'amélioration de l'habitat en 2022.

Une économie spécialisée, fortement impactée par la crise de 2008...

Le SCoT du Pays du Mans se distingue par ses spécificités très fortes dans les secteurs historiques : l'industrie automobile et les activités d'assurance. De très grands établissements sont présents tels que Renault et

Le SCoT du Pays du Mans, un document stratégique et partagé pour un développement équilibré du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit l'aménagement du Pays du Mans pour les vingt prochaines années, c'est un document cadre pour les documents d'urbanisme locaux. Il a pour objectif de définir un projet d'aménagement stratégique, équilibré et moins consommateur d'espace par l'instauration d'orientations de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de déplacement des personnes, de préservation de l'environnement et des espaces agricoles, etc.

L'extension de périmètre du SCoT au CC du Gesnois Bilurien en 2018, les évolutions liées à la réforme territoriale et les évolutions réglementaires depuis 2014, ont amené le Pays du Mans à s'orienter vers une révision du schéma approuvé en 2014 et à engager l'élaboration d'un nouveau SCoT couvrant l'ensemble du territoire.

La révision du SCoT s'inscrit dans une démarche prospective répondant aux enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques et visant des orientations de développement durables et innovantes en faveur de la transition énergétique. Dix objectifs ont été votés le 4 février 2019, orientés vers des actions en faveur de la transition énergétique, des mobilités durables, de l'attraction du territoire, de son armature équilibrée (*pour en savoir plus*).

Le partenariat engagé avec l'Insee s'inscrit dans l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les enjeux socio-économiques du SCoT avant l'élaboration du projet en 2021-2022, une phase de concertation et une approbation prévues en 2024.

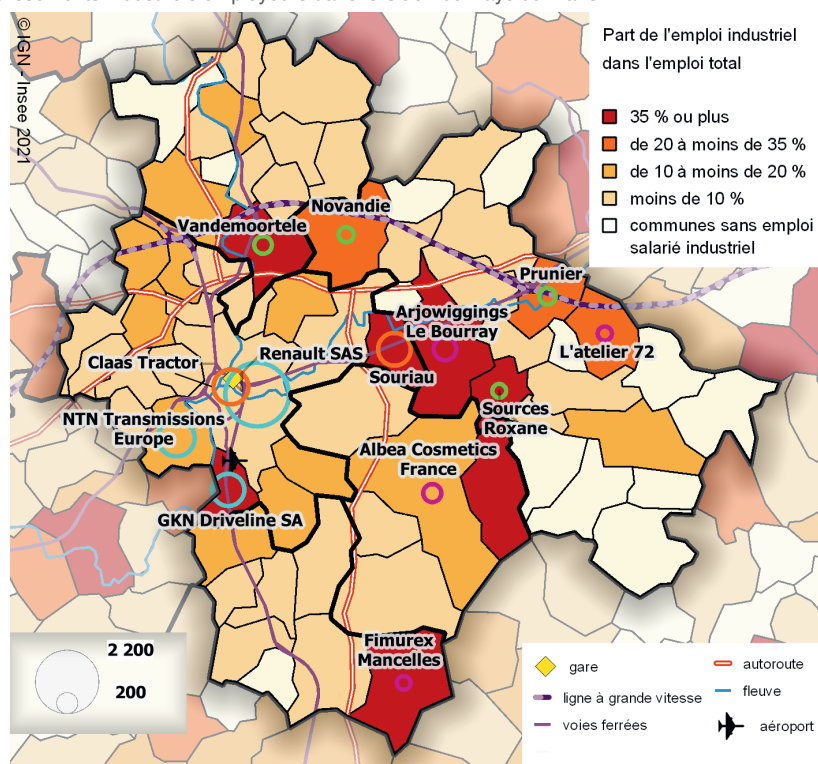
MMA (*figure 3*). À la fois facteurs de fragilité pendant les crises, ces établissements sont aussi plus robustes. En effet, malgré de fortes destructions d'emplois suite à la crise de 2008, peu d'établissements ont fermé.

Globalement, la crise économique de 2008 a davantage touché le SCoT du Pays du Mans. Ses effets sur l'emploi sont plus prégnants que dans le référentiel. L'emploi salarié baisse de 0,8 % en moyenne chaque année entre 2008 et 2017, contre - 0,2 % dans les SCoT de référence. Toutefois, l'emploi industriel résiste mieux. Il diminue de 1,8 %

par an dans le SCoT du Pays du Mans, contre - 2,0 % dans le référentiel (*figure 4*). Préserver les spécificités sectorielles du territoire apparaît comme un enjeu majeur pour soutenir son économie et son attractivité. Dans ce cadre, le pôle métropolitain Le Mans Sarthe, adossé au SCoT du Pays du Mans, s'inscrit dans une stratégie de réindustrialisation en soutenant le développement des compétences, la mobilité des salariés et la disponibilité du foncier par la démarche « Territoires d'industrie ». En outre, entre 2008 et 2017, les baisses d'emploi dans

3 Un couloir industriel à l'est du Mans

Part de l'emploi industriel dans l'emploi total par commune (en %) et localisation des principaux établissements industriels employeurs dans le SCoT du Pays du Mans



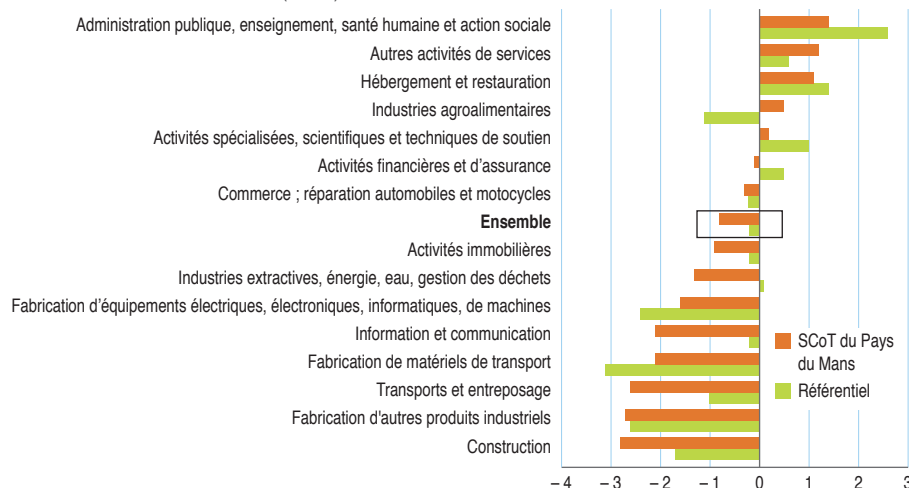
Activité principale des établissements

- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines
- Fabrication de matériels de transport
- Fabrication d'autres produits industriels

Source : Insee, Fichier de localisation des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2017.

4 Au sein du SCoT du Pays du Mans, la fabrication de matériels de transport résiste mieux

Taux d'évolution annuel moyen entre 2008 et 2017 des postes salariés dans le SCoT du Pays du Mans et dans le référentiel (en %)



Source : Insee, Flores, Répertoire des entreprises et des établissements, Connaissance locale de l'appareil productif, Liaisons financières.

Le tertiaire marchand sont légèrement plus marquées que dans le référentiel : - 0,4 % en moyenne par an dans le SCoT du Pays du Mans, contre - 0,2 % dans le référentiel. Les baisses d'emploi sont notamment plus fortes dans la construction, le transport, l'information et la communication.

...mais des filières prêtes à relever les enjeux à venir

Entre 2008 et 2017, l'industrie automobile perd de l'emploi mais de manière moins forte que le référentiel : - 17,5 % dans le SCoT du Pays du Mans, contre - 30,5 % dans les SCoT de référence. L'existence d'une filière automobile de poids, combinée à la notoriété des 24 Heures du Mans, peut se révéler une opportunité de développement économique. Prendre le tournant écologique par le développement d'une filière automobile plus propre représente aussi un enjeu pour le SCoT du Pays du Mans. Le Mans Métropole construit notamment une stratégie autour des énergies renouvelables (station hydrogène, bus, train, unité de production hydrogène vert, etc.). Avec 18 % de l'emploi industriel en 2017, l'industrie alimentaire est marquée par la présence de grands établissements sur le territoire du SCoT. Entre 2008 et 2017, le secteur gagne de l'emploi : + 0,5 %, contre - 1,1 % pour le référentiel. Fortement touché par la crise de 2008, le secteur de la fabrication d'équipements et de machines perd

de l'emploi sur cette période pour atteindre 1 250 salariés en 2017, soit 8 % de l'emploi industriel. Cette baisse de 1,6 % entre 2008 et 2017 est toutefois moins élevée que celle des SCoT de référence (- 2,4 %). Avec 5 240 salariés en 2017, soit 4,4 % de l'emploi, le secteur de la logistique perd de l'emploi depuis 2008 de manière plus prononcée que dans le référentiel (- 2,6 %, contre - 1,0 %). Pour autant, le secteur peut profiter des atouts du SCoT en termes d'infrastructures ferroviaires et autoroutières afin de prendre en compte la montée en charge du e-commerce et des besoins des industriels. Parallèlement, le secteur de l'assurance perd davantage d'emplois que le référentiel : - 8,9 % entre 2008 et 2017 dans le SCoT du Pays du Mans, contre - 7,2 % dans les autres SCoT. La présence du siège de MMA caractérise, entre autres, le tissu économique du SCoT. Néanmoins, le secteur des assurances,

impacté notamment par la transformation numérique, requiert une grande part d'activités supports, telles que l'informatique et les statistiques, qui représentent deux emplois sur trois. Le secteur du tourisme génère également une part importante d'emplois, même si elle est moindre que dans les SCoT de référence (respectivement 2,3 % et 2,6 % de l'emploi total). Le SCoT est marqué par la présence des 24 Heures du Mans mais aussi par les manifestations sportives qui s'y rattachent, comme les compétitions de motos, camions, les regroupements de marques automobiles, ou encore Le Mans Classic. L'emploi lié au tourisme est nettement plus élevé dans le secteur des sports et loisirs : 14 % de l'emploi touristique, contre 4 % dans le référentiel. ■

Cette étude est issue d'un partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans.

Méthodologie

Le SCoT du Pays du Mans est comparé à des SCoT sélectionnés suivant leur proximité de l'Île-de-France, leur nombre d'habitants et leur statut administratif. Le **référentiel** est ainsi composé des SCoT du Grand Reims, du pôle métropolitain Loire Angers, de l'agglomération tourangelle, de l'agglomération de Limoges et du Dijonnais.

Le modèle Omphale permet de réaliser des **projections de population** infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Deux scénarios sont décrits dans cette analyse : un premier avec une hypothèse de fécondité basse, un second avec une hypothèse de fécondité basse et de solde migratoire nul.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

L'**indicateur d'accessibilité potentielle localisée**, développé par les services statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé, permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin.

Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine. Le seuil de pauvreté est de 12 760 euros par an en 2018.

Pour en savoir plus

- Amonou D. et Besnard S., *L'économie de la Sarthe dispose d'atouts face à des départements comparables*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 48, juillet 2017.
- Cloarec N. et al, *Le SCoT du Pays du Mans face au défi de l'attractivité*, Insee Dossier Pays de la Loire, n° 39, janvier 2011.
- *Le SCoT du Pays du Mans*, Pays du Mans – SCoT - Urbanisme.

